

## COMMUNICATION

2, rue Grenet-Tellier  
51038 Châlons-en-Champagne Cedex  
Téléphone : 03 26 69 33 00  
Télécopie : 03 26 21 22 37

Châlons-en-Champagne, le 3 juin 2008

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Utilisateurs, importateurs et producteurs de substances chimiques, tous concernés... par le règlement REACH !

Depuis avril 2007, l'Union régionale des industries chimiques (UIC) et la Drire Champagne-Ardenne ont lancé un programme d'accompagnement des entreprises à la mise en place du règlement européen Reach.

Toutes les entreprises utilisant, important ou fabricant des substances chimiques sont concernées par le règlement Reach : à terme, la mise sur le marché des substances visées par Reach ainsi que leur utilisation ne sera autorisée que pour les substances enregistrées par les fournisseurs, qu'ils soient importateurs ou producteurs.

Un pré-enregistrement des substances, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre 2008, permet de bénéficier d'un délai de plusieurs années, selon le tonnage de substances produites ou importées. En l'absence d'un tel pré-enregistrement, la substance devra, sans délai, être enregistrée pour être fournie.

**Une substance qui ne serait ni pré-enregistrée, ni enregistrée  
ne pourra plus être produite ni importée dès le 1<sup>er</sup> décembre 2008.**

Les utilisateurs ont tout intérêt à identifier les substances concernées en travaillant avec leurs fournisseurs. Le règlement Reach améliorera la connaissance et la maîtrise des risques associés aux substances chimiques. Les producteurs et importateurs de substances chimiques devront désormais apporter la preuve de l'innocuité pour la santé ou de la bonne maîtrise des risques. Parmi les 100.000 substances présentes sur le marché communautaire, 30.000 substances chimiques produites ou importées à plus d'une tonne par an sont concernées.

Dans le cadre du programme d'accompagnement Drire-UIC, subventionné à 80% par l'Etat et l'Union européenne (Feder), plus de 300 entreprises de Champagne-Ardenne ont été sensibilisées aux exigences nouvelles apportées par ce texte et une cinquantaine de sociétés ont eu l'opportunité de former des membres de leur personnel sur le sujet. De plus, des diagnostics individuels ont été réalisés ou sont en cours dans 34 entreprises de la région.

.../

**Il ne reste que quelques mois aux entreprises potentiellement concernées  
pour bénéficier de ces actions...**

L'accompagnement des entreprises s'achèvera en septembre 2008 par des formations spécifiques aux filières de la plasturgie, de la forge/fonderie et du traitement de surface/ traitement thermique.

A cette date, le règlement étant en application, l'accompagnement cessera.

La DIRE Champagne-Ardenne, exerce dans la région les missions de développement industriel du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Elle conçoit, accompagne et finance des actions collectives à destination des entreprises.

**Contacts presse** : DIRE - Sylvie FOCACHON ☎ 03.26.69.33.18  
mél : [sylvie.focachon@industrie.gouv.fr](mailto:sylvie.focachon@industrie.gouv.fr)

UIC - M. Durdux - ☎ 06.23.94.22.45 ou 03.26.89.60.05  
mél : [adxindustrie@wanadoo.fr](mailto:adxindustrie@wanadoo.fr)